CONTRIBUTION N°02/2026
du 24 novembre 2026
L'adaptation au changement climatique dans les TOM

Présenté par le bureau et la CEAI[1]
Le président :
Monsieur Jean-Louis d'ANGLEBERMES
Le rapporteur de séance CEAI
Monsieur Thibault BIZIEN
Dossier suivi par :
Mesdames Judith MUSSARD , SGA et Laetitia MORVILLE secrétaire au bureau des études

[1] commission environnement aménagement et infrastructures

Table des matières

I - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

II - PROPOS INTRODUCTIFS

III - OBSERVATIONS ET PRECONISATIONS

1/ - Concernant l'aménagement du littoral, du foncier et de l'habitat

2/ - Concernant la sécurité hydrique, énergétique et la résilience des réseaux

3/ Concernant la souveraineté alimentaire, les écosystèmes et la santé publique

4/ Concernant la gouvernance institutionnelle et les compétences

5/ Concernant la soutenabilité économique, le financement et les assurances

6/ Concernant les solutions fondées sur les coopérations régionales

Autres préconisations prioritaires d'ordre général pour les collectivités locales.

IV - ANNEXES

I – PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

1. Origine et objectifs de la démarche

À la suite des travaux engagés par le Gouvernement français sur l'adaptation au changement climatique en outre-mer, le Premier ministre a saisi le conseil économique, social et environnemental (CESE) national.

Le vice-président de la délégation aux Outre-mer et co-rapporteur national, M. Vaïmu'a Muliava, a souhaité un rapprochement avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE-NC) afin d'intégrer pleinement l'expertise locale.

L'objectif est de porter la voix des spécificités ultramarines (géographiques, économiques, sociales et environnementales) afin d'éviter la maladaptation. Et ainsi, ajuster les réponses nationales aux réalités du terrain.

Au vu de l'importance de ce sujet, le CESE-NC souligne la forte contrainte calendaire afin de s'insérer à temps dans le calendrier national.

2. La méthode de travail et les axes thématiques

Le CESE national a soumis cinq questions globales aux territoires ultramarins concernant :

- Quels impacts du changement climatique observe-t-on dans la vie quotidienne des habitants : Se loger, accéder à l'eau et à l'énergie, se déplacer et communiquer, se nourrir, travailler, être en sécurité ?
- Quelles sont les difficultés majeures pour s'adapter : Financement, assurance, foncier, ingénierie, normes, statut ?
- Quels écueils faut-il éviter ? Par exemple des solutions inadaptées au territoire, la reconstruction à l'identique ou des mesures pensées pour l'Hexagone.
- Quels outils et quelles solutions fonctionnent localement, y compris les solutions fondées sur la nature et les coopérations régionales ?
- Quelle préconisation prioritaire souhaiteriez-vous voir figurer dans l'avis ?

Pour répondre à ces questions tout en valorisant ses travaux antérieurs[2], le CESE-NC a structuré sa contribution autour de six axes thématiques.

1- Aménagement du littoral, foncier et habitat (recul du trait de côte, submersion marine, relocalisation et repli stratégique).

2- Sécurité hydrique, énergétique et résilience des réseaux (biseau salé, sécheresses, vulnérabilité du réseau routier et des liaisons inter-îles).

3- Souveraineté alimentaire, écosystèmes et santé publique (impacts sur les cultures vivrières traditionnelles, blanchissement corallien, qualité de l'air).

[2] Confère synthèse des sujets traités par le CESE-NC en annexe.

4- Gouvernance institutionnelle et compétences (articulation Nouvelle-Calédonie / provinces / communes, ingénierie et moyens d'observation).

5- Soutenabilité économique, financement et assurance (accès aux fonds nationaux/européens, assurabilité des biens et infrastructures).

6- Écueils méthodologiques et risques d'inadaptation (inadéquation des normes techniques métropolitaines aux réalités océaniennes).

7- Solutions fondées sur les coopérations régionales (valorisation des programmes et retours d'expérience du Pacifique : CPS, PROE, Kiwa, PROTÈGE).

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesure structurante d'urgence à adresser au Premier ministre) ainsi que pour les collectivités locales.

II – PROPOS INTRODUCTIFS

La Nouvelle-Calédonie est un haut lieu mondial de biodiversité, 3e pays avec le plus fort taux d'endémisme au monde. Toutefois, du fait de ses trois usines métallurgiques et de sa population réduite, elle figure parmi les 10 plus gros émetteurs mondiaux de CO_2 par habitant.

Dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique, il convient de souligner l'importance de cette biodiversité et de la considérer comme une véritable alliée pour faire face aux problématiques évoquées.

Le territoire doit donc mettre en œuvre des actions pour conserver les écosystèmes existants et diminuer les pressions anthropiques.
Il doit conjointement œuvrer à restaurer les espaces naturels dégradés (afin de renforcer la résilience des milieux) ainsi que les services écosystémiques.
En effet, ces services "gratuits" rendus par la nature sont essentiels au bon développement des sociétés humaines.

La réussite de l'adaptation repose sur l'activation conjointe de plusieurs facteurs :

- le **capital naturel** : ressources naturelles renouvelables et non renouvelables,
- le **capital physique** : infrastructures grises, technologies à disposition, etc.
- et le **capital humain** (former par exemple les artisans du BTP à de nouveaux modes constructifs plus adaptés).

Ces 3 facteurs doivent être pris en compte simultanément afin d'obtenir les résultats attendus.

Mais l'urgence de l'adaptation au changement climatique doit aussi passer par :

- une **pédagogie disruptive[3] à l'égard des populations pour permettre une véritable compréhension de la réalité du bouleversement climatique,** le but est d'optimiser le cercle vertueux "Perception --> Motivation --> Action"

- un rappel **du coût de l'inaction climatique et ainsi de tout l'enjeu de la vitesse de mobilisation opérationnelle.** Il faut accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des volets d'action à l'instar de la crise COVID.

Cette contribution n'est toutefois pas un état des lieux des divers projets et financements opérés en Nouvelle-Calédonie, mais bien un document de travail détaillant les problématiques locales et les besoins du territoire.

III – OBSERVATIONS et PRÉCONISATIONS

1/ - Concernant l'aménagement du littoral, du foncier et de l'habitat

Sur le retrait du trait de côte et de la submersion marine et afin d'appréhender les menaces critiques sur les infrastructures littorales, le bâti résidentiel et les espaces communautaires, **les constats sont les suivants** :

- Le trait de côte a reculé en moyenne de -1,7 m entre 1976 et 2015. 71 % des côtes calédoniennes sont exposées à l'aléa érosion et 49 % à l'aléa submersion marine[4] , impliquant un **niveau élevé de vulnérabilité du littoral et du bâti**. Des opérations de relocalisation d'infrastructures/réseaux et de populations ont déjà été opérées et certaines sont en cours (principalement sur la côte est).

- Sur le foncier et l'habitat**,** des contraintes majeures apparaissent :
  - la compétence de l'aménagement et la gestion du foncier relèvent des provinces, des communes et, sur terres coutumières, des autorités coutumières (nécessitant l'accord des clans et la mise en place de modalités coutumières d'accueil),
  - la disparition des lieux de mémoire et des espaces de pratiques coutumières,
  - la concentration des populations et des infrastructures sur les zones côtières, notamment sur la côte Est.

Les actions et expérimentations mises en place sont nombreuses et variées. Cette contribution n'en dresse pas une liste exhaustive mais cite quelques exemples.

[3] approche d'enseignement qui rompt avec les méthodes traditionnelles (cours magistraux, rôles figés, standardisation) pour placer l'apprenant au centre, favoriser l'apprentissage actif et adapter la formation aux évolutions technologiques et sociétales.

[4] (source OBLIC)

Les pistes portées par le gouvernement sont :

- Pacific Ocean Living Lab : la Nouvelle-Calédonie site pilote et démonstrateur sur l'érosion du trait de côte, avec le Vanuatu, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
- Site pilote de Thio : tester localement les scories de nickel pour renforcer les berges face à l'érosion, avec la province Sud et la mairie.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie rappelle sa volonté de travailler avec les clans de la mer pour recenser les changements liés à la mer et l'océan et porter la voie des connaissances kanak au niveau régional.

Les pistes portées par les provinces sont axées sur la recherche et la mise en place d'actions adaptées au contexte local incluant des solutions grises (enrochement) et des solutions fondées sur la nature (dissipation ciblée de l'énergie des vagues)

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre)

- investissement national à la **préservation et la restauration des écosystèmes** garant des traits de côte dans l'Outre-mer français tropical (récifs coralliens, herbier, mangrove), notamment par la mise en place de dispositifs ad hoc dédiés (financier, partage et mutualisation des savoir-faire, formation qualifiantes dans les cursus nationaux).

Préconisations prioritaires pour les collectivités locales (mesures structurantes d'urgence)

1. mettre en valeur et **renforcer le rôle de l'OBLIC**[5] et sa **base de données commune** sur les impacts du retrait du trait de côte ,
2. développer la dynamique de la stratégie calédonienne du changement climatique initiée par le gouvernement et votée au congrès le 29 avril 2025),
3. développer, pérenniser et étudier les **solutions fondées sur la nature** (SfN)
    - les récifs qui sont l'écosystème le plus menacé par les effets du changement climatique
    - les herbiers et les mangroves qui atténuent la houle et l'érosion côtière,
    - les forêts et les ripisylves qui limitent les apports terrigènes dans le lagon et protègent les récifs coralliens.
4. développer tout **projet d'infrastructure** à la lumière du risque climatique, au même titre que les options d'ingénierie. Les approches mixtes, associant ouvrages et écosystèmes, peuvent renforcer la protection face aux aléas et réduire les coûts d'entretien sur le long terme tout en apportant des bénéfices socioéconomiques et environnementaux supplémentaires,

[5] OBLIC : observatoire du littoral calédonien

2/ - Concernant la sécurité hydrique, énergétique et la résilience des réseaux

La Nouvelle-Calédonie a mis en place une stratégie sur la gestion des eaux avec l'adoption du plan de la politique de l'eau partagée (PEP NC).

L'étude de la consommation de l'eau relève qu'environ 70% des usages sont destinés à l'agriculture.

Aujourd'hui, le gouvernement dispose d'une réserve financière avec le fonds de l'eau qui permet de contribuer à la bonne gestion des cours d'eau et d'intervenir en cas de problème. Ce fonds est doté de 250 millions frs CFP (source DAVAR).

La gestion de l'eau :

Suite à l'audition de la DAVAR, les conseillers constatent notamment :

- un **manque de vision précise de la consommation en eau** notamment du fait des prélèvements (autorisés) agricoles,
- un **manque de capacité de stockage d'eau** en Nouvelle-Calédonie.

Actuellement, la DAVAR procède à une réactualisation de sa connaissance des cours d'eau et des autorisations de prélèvements sur la ressource avec la participation du monde agricole.

Le but est ici de gérer au mieux la ressource, en prélevant modérément pendant les périodes de sécheresse pour éviter les remontées en eau salée.

Les enjeux sont de plusieurs ordres :

- assurer l'activité économique du monde agricole tout en préservant la vie des cours d'eau en trouvant un équilibre,
- adapter le choix du type d'ouvrage à mettre en place au regard des besoins des populations ainsi que de la capacité financière à mettre à disposition.

Il est précisé que plus de 90% des surfaces des périmètres de protection de captage d'eau en Nouvelle-Calédonie ont un service forestier d'approvisionnement en eau très dégradé (mines, feux de forêt, ongulés envahissants).[6]

La préservation des forêts sur les têtes de bassins versants garantit le maintien des capacités de production hydroélectrique.

La Nouvelle-Calédonie a adopté un schéma pour la transition énergétique (STENC) et établi une stratégie qui a pour objectif d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et réduire son impact carbone.

[6] Source : rapport WWF de 2016.

Par ailleurs, il existe une cartographie des bassins versants dont la criticité des zones est précisée. Il en va de même pour les cours d'eau.

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre) :

- mettre en place la préservation et la reforestation, la lutte contre les feux pour pouvoir mieux stocker la ressource via des contrats cadre avec l'Etat.
- **demander une solidarité nationale accrue face au risque incendie croissant sur la couverture forestière des têtes de bassins versants**. La signature d'un accord de mobilisation des forces armées (hommes et aéronefs) pour permettre la projection d'hommes et de matériel via des Détachements d'Intervention Héliportés (DIH).

Préconisations prioritaires pour les collectivités locales :

- Le soutien financier au test sur une saison d'un aéronef bombardier d'eau type air-tractor, possiblement louable chez nos voisins australiens),
- mettre en place des dispositifs de stockage de l'eau, tout en respectant les équilibres,
- ralentir l'écoulement des eaux des bassins versants, encore plus critiques pour les petits bassins versants de nos territoires insulaires. Incendies, ongulés envahissants et exploitation minière des têtes de bassins versants, drainage, rectification des cours d'eau et destruction des ripisylves en aval participent à accélérer l'évacuation de l'eau douce dans le lagon.
- renforcer le "fonds eau" pour des projets structurants, comme le stockage de l'eau, la prévention des incendies,
- adopter des modèles agricoles optimisant la consommation de la ressource disponible,
- communiquer activement sur les cartographies locales (bassins versants et cours d'eau),
- les institutions coutumières doivent avec les autres collectivités compétentes clarifier et uniformiser la gouvernance de la gestion de l'eau sur leur foncier coutumier.

3/ Concernant la souveraineté alimentaire, les écosystèmes et la santé publique

1- Sur les écosystèmes

Le Parc naturel de la mer de Corail, pilier de la résilience océanique qui couvre l'ensemble de la zone économique exclusive (1,3 million de km2) est l'une des plus grandes aires marines protégées au monde et la deuxième du territoire français, derrière celle des Terres australes. Un moratoire sur les grands fonds marins a été pris par une loi du pays adoptée par le congrès en avril 2025, qui interdit pour 50 ans (jusqu'en 2075), la prospection, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des fonds marins. Seule la recherche scientifique sans finalité

d'exploitation reste autorisée. Ce délai doit permettre de combler les lacunes de connaissance avant toute décision.

Le changement climatique entraîne notamment dans les domaines alimentaire et des écosystèmes :

- des impacts sur les **écosystèmes marins**, la Nouvelle-Calédonie abrite environ 30 % des récifs coralliens préservés de tout contact humain dans le monde. L'été austral de 2016 a provoqué un blanchissement d'une ampleur inédite ; au plus fort de l'épisode, plus de 90 % des récifs de la Grande Terre et des récifs éloignés d'Entrecasteaux étaient touchés selon l'IRD,

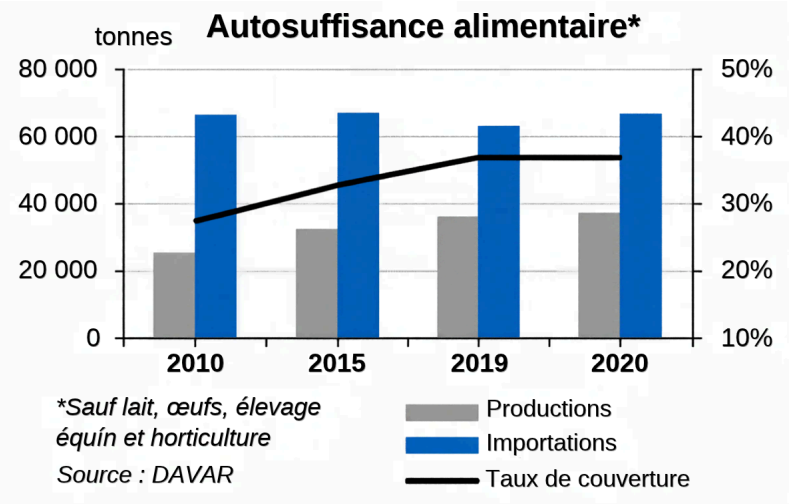
- des impacts sur les **ressources halieutiques** (compétence du gouvernement pour la pêche hauturière). Un schéma directeur des pêches a été adopté par loi du pays en 2026, il est la feuille de route du gouvernement. L'observatoire des pêches suit les espèces capturées et doit devenir l'outil de détection des effets du climat.
  La filière est fragile : la production recule et la flotte se réduit. Elle s'adapte mal à un déplacement des stocks.

Plusieurs **organismes** (CPS, IRD, IFREMER pour les principaux) implantés en Nouvelle-Calédonie travaillent sur les écosystèmes marins face au climat.

Par ailleurs, la vision kanak de l'océan vise à intégrer ces savoirs et à les promouvoir.

2- Sur la souveraineté alimentaire

En sachant qu'en 2020, le taux de couverture de nos besoins alimentaires est de seulement 36,2 % (source IEOM 2020)



En matière de sécurité alimentaire, la Nouvelle-Calédonie a adopté un plan de transition alimentaire et la chambre d'agriculture et de la pêche a développé une stratégie "mangeons local". Le prochain Programme Indicatif Pluriannuel européen pour les PTOM du Pacifique portera sur les systèmes alimentaires et il est important qu'il prenne en compte les impacts du changement climatique sur les ressources alimentaires (agriculture et pêche) dans toutes les stratégies/projets pour garantir une production locale de produits vivriers (objectif santé et autosuffisance alimentaire).

Concernant **l'agriculture**, à défaut de données chiffrées dans le cadre de ces travaux, il est observé des impacts notamment sur :

- le rendement agricole perturbé par les sécheresses et inondations
- le nourrissage des bêtes (eau, fourrage, etc)
- la modification des saisons qui peuvent décaler les floraisons et les fructifications,
- l'émergence de nuisibles,
- etc.

Obligeant par conséquent les productions locales à avoir des pratiques respectueuses de l'environnement, de la santé humaine (des agriculteurs comme des consommateurs), et de la santé animale comme le précisait le CESE-NC dans son vœu n° 03/2022.

3 - Quant au domaine de la santé, il existe un consensus scientifique fort sur l'impact du changement climatique sur les maladies vectorielles et les maladies hydriques. A ce titre, on peut sans risque affirmer pour la Nouvelle-Calédonie l'existence d'un risque d'extension de la période annuellement propice à la leptospirose ou à la dengue et autres arboviroses, voire à un risque quasiment constant tout au long de l'année.

Les risques sanitaires liés aux périodes de canicule ou de vagues de chaleur pourraient s'amplifier de façon rapide dans les années et décennies qui viennent. Ce risque devra probablement être pris en compte, notamment pour les personnes travaillant à l'extérieur et d'autres populations vulnérables (personnes âgées, situations de handicap, mais aussi sportifs). Enfin, les risques pour la santé mentale sont de plus en plus reconnus, affectant notamment (mais pas seulement) les gens contraints de déménager face au changement du trait de côte ou les agriculteurs exposés à des calamités agricoles liées au climat.

Par ailleurs, le dérèglement climatique aggrave la pollution de l'air par :

- les fumées des feux de brousse,
- les poussières minières : des sols plus secs et des vents soutenus favorisent leur remise en suspension.

Un suivi existe via Scal'Air et l'Œil, mais il reste centré sur Nouméa et les sites industriels.

Par ailleurs, la hausse annoncée des températures constitue un risque sanitaire. Météo-France projette +1,5 °C en 2030, +2 °C en 2050 et +3 °C en 2100.

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre) :

- **proposer de répliquer le modèle calédonien au territoire national et à l'ensemble des Outre-mer dans la démarche de protection de ses grands fonds marins via le vote du moratoire de 50 ans interdisant exploration et exploitation des ressources minérales profondes**. L'extension de notre moratoire à l'ensemble du territoire océanique national préserverait un des plus importants moteurs de captation carbone de notre planète, la démarche pourrait avoir une vraie portée écologique mais aussi politique.

Préconisations prioritaires pour le CESE-NC :

- appliquer les **essais culturaux** sur les types de cultures en fonction des besoins hydriques. Remettre en place le calendrier cultural pour les besoins en eau,

- reprendre les recommandations figurant dans le voeu n°03/2022 du CESE-NC portant Réflexion sur un nouveau modèle agricole pour la Nouvelle-Calédonie de demain (la gouvernance) :

    - soutenir les initiatives de transformation pour augmenter la valeur ajoutée des produits et éviter le gaspillage alimentaire,
    - renforcer les outils de connaissance pour permettre l'émergence de nouveaux modèles et techniques de production résilientes aux aléas climatiques.

4/ Concernant la gouvernance institutionnelle et les compétences

Le contexte institutionnel et réglementaire calédonien

Domaine	Répartition	Effet sur l'adaptation
Environnement	Provinces : environnement, domaine public maritime, eaux intérieures et mer territoriale, avec trois codes (art. 20, 45-46). Nouvelle-Calédonie : ressources de la ZEE et Parc de la mer de Corail (art. 22)	Règles hétérogènes d'un littoral à l'autre
Pêche	Hauturière : Nouvelle-Calédonie (art. 22, loi du pays de 2026) ; côtière : provinces	Suivi des stocks à articuler

Domaine	Répartition	Effet sur l'adaptation
Météorologie	Compétence de la Nouvelle-Calédonie (art. 22), partie technique déléguée à Météo-France par convention (art. 203) ; sécurité civile calédonienne depuis 2014	Chaîne d'alerte entièrement locale ; transfert effectif à organiser
Recherche	État ; la Nouvelle-Calédonie est consultée et peut conventionner avec les organismes (art. 38)	
Aménagement	Nouvelle-Calédonie : définit les principes directeurs d'aménagement et d'urbanisme ; schéma d'aménagement (art. 211) et contrats de développement (art. 210). Provinces : urbanisme et trait de côte. Communes : plans et police municipale	
Foncier coutumier	Autorités coutumières	Toute relocalisation suppose l'accord des clans
Climat	Aucune disposition de la loi organique ; leviers répartis entre l'État (négociations COP), la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes	La stratégie climat ne peut rien imposer : elle passe par la concertation, les conventions de sites pilotes

La répartition des compétences, pensée avant que le climat ne devienne un enjeu central, se révèle peu adaptée à des risques qui ignorent les frontières institutionnelles. Elle exige une coordination que seule une feuille de route commune peut garantir.

Puis la réglementation est venue compléter les travaux sectoriels précédemment entrepris au niveau provincial mais qui ne seront pas traités ici, avec l'adoption par le congrès d'un cadre réglementaire consacré au changement climatique, le 29 avril 2025 :

- la délibération n° 479 relative à la **stratégie calédonienne du changement climatique** : elle déclare l'urgence climatique et environnementale, fixe une stratégie triennale renouvelable d'atténuation et d'adaptation, et instaure un Forum calédonien ainsi qu'un Comité calédonien du changement climatique pour coordonner et suivre les indicateurs.
- la délibération n° 480 : relative à la création d'**un fonds de résilience calédonien du changement climatique** rattaché au budget calédonien pour cofinancer les projets publics et privés de la stratégie, assorti d'un rapport annuel de gestion présenté au congrès.

Des démarches du gouvernement se profilent comme :

- la préfiguration d'une **direction unique de l'océan**, de la connaissance et de l'innovation, regroupant le service du Parc et de la pêche, le service de la météorologie et le SAP[7],

[7] SAP : service de l'aménagement et de la planification du gouvernement.

- le **livre blanc de la recherche**, puis stratégie pays de la recherche et de l'innovation en 2027,
- **NC 2050**, exercice prospectif associant l'ensemble des institutions et forces politiques,
- Assemblée générale des Clans de la mer, pour que les peuples autochtones parlent en leur nom propre dans la gouvernance de l'océan.

L'efficacité des politiques d'adaptation dépend fortement de la capacité à assurer une coordination entre institutions[8], secteurs, niveaux de gouvernance et acteurs scientifiques et techniques, pour une gouvernance participative et intégrée.

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre)

- Aucune préconisation identifiée.

Préconisations prioritaires pour les collectivités locales :

- **mutualiser et fusionner les établissements** (comité consultatif de la recherche + CRESICA + CCE etc). afin de faire de la recherche et du financement partenariale entre les établissements publics et les entreprises,
- **lutter contre la déperdition des financements** en évitant de refaire les mêmes études, en définissant les priorités pays et en arrêtant le saupoudrage des aides pour prioriser les financements. L'évaluation des actions et l'analyse des résultats pour s'assurer de la pertinence des dépenses,
- **renforcer le rôle et les moyens du Comité calédonien du changement climatique**, qui réunit les acteurs institutionnels, scientifiques, les agences locales et les acteurs scientifiques et la société civile. Ainsi cette instance de concertation et d'arbitrage mise en place en Nouvelle-Calédonie dans le prolongement de la déclaration d'urgence climatique et environnementale pourrait pleinement coordonner une approche intégrée et transversale en matière d'adaptation au changement climatique,
- **renforcer le rôle et les moyens** des acteurs et opérateurs déjà en place tels que l'Oeil, SCALAIR, ANCB[9] et autres organismes scientifiques indépendants,
- du fait de la répartition des compétences actuelle entre les différentes collectivités et l'Etat, apporter **plus de transversalité pour une meilleure collaboration** des acteurs dans le cadre de la mise en place de la stratégie pays.

5/ Concernant la soutenabilité économique, le financement et les assurances

[8] Dans son avis n°16/2024, le CESE-NC a fait part de l'inquiétude de la province Sud quant à un empiètement de compétence environnementale.
[9] ANCB : agence néo-calédonienne de biodiversité.

L'accès au financement constitue un défi majeur pour de nombreux pays et territoires du Pacifique.
La situation institutionnelle des territoires français du Pacifique présente cependant des spécificités liées à leur statut et à leur éligibilité aux différents mécanismes internationaux de finance climatique (fonds vert pour le climat, fonds pour l'adaptation…). Cet enjeu mérite donc une attention particulière afin que leur situation institutionnelle ne constitue pas un obstacle à la mobilisation des financements nécessaires à leur adaptation.
L'initiative Kiwa a montré qu'un mécanisme conçu pour inclure les territoires français du Pacifique à la région pouvait lever une partie de ces obstacles, et favoriser les échanges entre Pays et Territoires au-delà de leur statut institutionnel.

Les financements :

Les constats :

- **une absence de vision pluriannuelle**. En effet, le gouvernement explique que les financeurs (Horizon Europe, Fonds Pacifique, organisations régionales) refusent les opérations ponctuelles sans feuille de route. D'où la priorité donnée au livre blanc de la recherche et à la stratégie climat,
- **la complexité des dossiers** : les communautés, associations et petites structures ont l'expérience du terrain mais pas les moyens administratifs et humains d'accéder aux financements internationaux,
- **dans la recherche de cofinancements**, le contexte budgétaire contraint du pays est un frein,
- **la fragmentation des financements** : financer séparément climat, océan et biodiversité contredit la réalité des écosystèmes insulaires,
- **De par son statut**, la Nouvelle-Calédonie n'accède pas directement aux grands fonds climat multilatéraux réservés aux États.

Préconisation prioritaire pour le CESE national (mesure structurante d'urgence à adresser au Premier ministre)

- **faciliter l'accès aux dossiers de financement** aux communes et aux autres acteurs, le financement doit être plus facile, plus direct et aussi pluriannuel,
- **créer des fonds fiduciaires** ou d'autres mécanismes financiers innovants pourraient constituer des leviers importants pour financer les politiques d'adaptation au changement climatique en Nouvelle-Calédonie,
- **mettre en place un contrat pluriannuel d'adaptation** État-Nouvelle-Calédonie, adossé à la stratégie calédonienne du changement climatique et finançant en priorité les capacités d'observation, de connaissance et d'ingénierie du territoire et la mise en œuvre des actions et mesures d'adaptation proposées dans le plan d'action de la stratégie climat.

Préconisations prioritaires pour les collectivités locales.

- **renforcer les financements locaux et arbitrer pour plus de moyens** sur les thématiques liées à la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,
- **communiquer** sur les différents modes de financements notamment européens,
- **faciliter l'accès aux appels à projets locaux** qui sont très compliqués à répondre, notamment en mettant en place un guichet simplifié ouvert aux communes et acteurs de terrain et permettant une éligibilité facilitée aux instruments européens et multilatéraux ;
- **développer des solutions de financement pérennes et innovantes** pour l'adaptation, tenant compte du statut particulier de la Nouvelle-Calédonie et facilitant son accès aux opportunités de financement pertinentes,
- **pérenniser les fonds** alloués à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique,
- **renforcer notre capacité à établir des partenariats** pour aller chercher ces fonds, mais aussi de développer nos propres mécanismes de financement au niveau local pour pérenniser les moyens nécessaires aux projets menés. Missionner des ressources humaines pour **rechercher des fonds internationaux** afin d'alimenter le fonds d'adaptation au changement climatique, et s'assurer que les collectivités locales y contribuent,
- **mettre en place une fiscalité carbone** pour alimenter et abonder les moyens locaux (taxe carbone, vignette .....),
- étudier la possibilité de la **création d'un fonds fiduciaire** qui pourrait être alimenté par le secteur de la métallurgie, secteur contribuant le plus à nos émissions de CO2,
- initier un **fonds d'assurance** pour accompagner les relocations ou les relocalisations des populations touchées par les impacts du changement climatique

6/ Concernant les solutions fondées sur les coopérations régionales

La Nouvelle-Calédonie est pleinement intégrée à l'architecture régionale. Elle siège en son nom propre dans les principales organisations du Pacifique, et la coopération y produit des résultats concrets, transposables au reste de la région.

La Nouvelle-Calédonie est membre à part entière de la Communauté du Pacifique (CPS), du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), du Forum des îles du Pacifique.

L'existence au cours des années de nombreux projets ont mis en lumière la nécessité d'avoir une approche intégrée du changement climatique

Préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre)

- renforcer la **planification stratégique** de l'adaptation. Accompagner le renforcement des compétences, l'élaboration et la mise en œuvre d'une trajectoire intégrée sur de long terme, adaptée aux spécificités

institutionnelles et géographiques de la Nouvelle-Calédonie et articulée avec les mécanismes régionaux de coopération.

Autres préconisations prioritaires d'ordre général pour les collectivités locales :

- **remettre un représentant de la Nouvelle-Calédonie au niveau européen, cœur du financement écologique/climatique,**
- **former les chercheurs, ingénieurs et techniciens calédoniens,**
- **inscrire la participation effective des autorités coutumières et des huit conseils coutumiers dans les dispositifs de connaissance des risques, de concertation, de planification, de mise en œuvre et de suivi des politiques d'adaptation climatique affectant les terres coutumières et les populations concernées, en articulation avec les autorités locales et dans le respect des compétences de chacun**

Le CESE-NC rappelle ses préconisations prioritaires pour le CESE national (mesures structurantes d'urgence à adresser au Premier ministre) :

- investissement national à la **préservation et la restauration des écosystèmes** garant des traits de côte dans l'Outre-mer français tropical (récifs coralliens, herbier, mangrove), notamment par la mise en place de dispositifs ad hoc dédiés (financier, partage et mutualisation des savoir-faire, formation qualifiantes dans les cursus nationaux).
- mettre en place **la préservation et la reforestation, la lutte contre les feux** pour pouvoir mieux stocker la ressource via des contrats cadre avec l'Etat.
- demander une **solidarité nationale accrue face au risque incendie** croissant sur la couverture forestière des têtes de bassins versants. La signature d'un accord de mobilisation des forces armées (hommes et aéronefs) pour permettre la projection d'hommes et de matériel via des Détachements d'Intervention Héliportés (DIH).
- proposer de **répliquer le modèle calédonien** au territoire national et à l'ensemble des Outre-mer dans la démarche de protection de ses grands fonds marins via le vote du moratoire de 50 ans interdisant exploration et exploitation des ressources minérales profondes. L'extension de notre moratoire à l'ensemble du territoire océanique national préserverait un des plus importants moteurs de captation carbone de notre planète, la démarche pourrait avoir une vraie portée écologique mais aussi politique.
- **faciliter l'accès aux dossiers de financement** aux communes et aux autres acteurs, le financement doit être plus facile, plus direct et aussi pluriannuel,

- **créer des fonds fiduciaires** ou d'autres mécanismes financiers innovants pourraient constituer des leviers importants pour financer les politiques d'adaptation au changement climatique en Nouvelle-Calédonie,
- **mettre en place un contrat pluriannuel d'adaptation** État-Nouvelle-Calédonie, adossé à la stratégie calédonienne du changement climatique et finançant en priorité les capacités d'observation, de connaissance et d'ingénierie du territoire et la mise en œuvre des actions et mesures d'adaptation proposées dans le plan d'action de la stratégie climat.
- renforcer la **planification stratégique** de l'adaptation. Accompagner le renforcement des compétences, l'élaboration et la mise en œuvre d'une trajectoire intégrée sur de long terme, adaptée aux spécificités institutionnelles et géographiques de la Nouvelle-Calédonie et articulée avec les mécanismes régionaux de coopération.

Le CESE-NC rappelle ses préconisations prioritaires pour les collectivités locales :

- **mettre en valeur et renforcer le rôle de l'OBLIC** et sa base de données commune sur les impacts du retrait du trait de côte ,
- **développer la dynamique de la stratégie calédonienne** du changement climatique initiée par le gouvernement et votée au congrès le 29 avril 2025),
- développer, pérenniser et étudier les **solutions fondées sur la nature (SfN)**
  - les récifs qui sont l'écosystème le plus menacé par les effets du changement climatique
  - les herbiers et les mangroves qui atténuent la houle et l'érosion côtière,
  - les forêts et les ripisylves qui limitent les apports terrigènes dans le lagon et protègent les récifs coralliens.
- développer **tout projet d'infrastructure** à la lumière du risque climatique, au même titre que les options d'ingénierie. Les approches mixtes, associant ouvrages et écosystèmes, peuvent renforcer la protection face aux aléas et réduire les coûts d'entretien sur le long terme tout en apportant des bénéfices socioéconomiques et environnementaux supplémentaires,

- le **soutien financier** au test sur une saison d'un aéronef bombardier d'eau type air-tractor, possiblement louable chez nos voisins australiens),
- mettre en place des **dispositifs de stockage de l'eau,** tout en respectant les équilibres,
- **ralentir l'écoulement des eaux des bassins versants,** encore plus critiques pour les petits bassins versants de nos territoires insulaires. Incendies, ongulés envahissants et exploitation minière des têtes de bassins versants, drainage, rectification des cours d'eau et destruction des ripisylves en aval participent à accélérer l'évacuation de l'eau douce dans le lagon.
- **renforcer le "fonds eau"** pour des projets structurants, comme le stockage de l'eau, la prévention des incendies,
- **adopter des modèles agricoles** optimisant la consommation de la ressource disponible,
- communiquer activement sur les **cartographies locales** (bassins versants et cours d'eau),
- les **institutions coutumières** doivent avec les autres collectivités compétentes clarifier et uniformiser la gouvernance de la gestion de l'eau sur leur foncier coutumier.
- appliquer les **essais culturaux** sur les types de cultures en fonction des besoins hydriques. Remettre en place le calendrier cultural pour les besoins en eau,
- reprendre les recommandations figurant dans le **voeu n°03/2022** du CESE-NC portant Réflexion sur un nouveau modèle agricole pour la Nouvelle-Calédonie de demain (la gouvernance) :
- soutenir les **initiatives de transformation** pour augmenter la valeur ajoutée des produits et éviter le gaspillage alimentaire,
- renforcer les **outils de connaissance** pour permettre l'émergence de nouveaux modèles et techniques de production résilientes aux aléas climatiques.
- **mutualiser et fusionner les établissements** (comité consultatif de la recherche + CRESICA + CCE etc). afin de faire de la recherche et du financement partenariale entre les établissements publics et les entreprises,
- **lutter contre la déperdition des financements** en évitant de refaire les mêmes études, en définissant les priorités pays et en arrêtant le saupoudrage des aides pour prioriser les financements. L'évaluation des actions et l'analyse des résultats pour s'assurer de la pertinence des dépenses,
- **renforcer le rôle et les moyens du Comité calédonien du changement climatique**, qui réunit les acteurs institutionnels, scientifiques, les agences locales et les acteurs scientifiques et la société civile. Ainsi cette instance de concertation et d'arbitrage mise en

place en Nouvelle-Calédonie dans le prolongement de la déclaration d'urgence climatique et environnementale pourrait pleinement coordonner une approche intégrée et transversale en matière d'adaptation au changement climatique,
- **renforcer le rôle et les moyens des acteurs et opérateurs** déjà en place tels que l'Oeil, SCALAIR, ANCB et autres organismes scientifiques indépendants,
- du fait de la répartition des compétences actuelle entre les différentes collectivités et l'Etat, **apporter plus de transversalité pour une meilleure collaboration** des acteurs dans le cadre de la mise en place de la stratégie pays.
- **renforcer les financements locaux et arbitrer** pour plus de moyens sur les thématiques liées à la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,
- **communiquer** sur les différents modes de financements notamment européens,
- **faciliter l'accès aux appels à projets locaux** qui sont très compliqués à répondre, notamment en mettant en place un guichet simplifié ouvert aux communes et acteurs de terrain et permettant une éligibilité facilitée aux instruments européens et multilatéraux ;
- **développer des solutions de financement pérennes et innovantes** pour l'adaptation, tenant compte du statut particulier de la Nouvelle-Calédonie et facilitant son accès aux opportunités de financement pertinentes,
- **pérenniser les fonds alloués** à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique,
- **renforcer notre capacité à établir des partenariats** pour aller chercher ces fonds, mais aussi de développer nos propres mécanismes de financement au niveau local pour pérenniser les moyens nécessaires aux projets menés. Missionner des ressources humaines pour rechercher des fonds internationaux afin d'alimenter le fonds d'adaptation au changement climatique, et s'assurer que les collectivités locales y contribuent,
- **mettre en place une fiscalité carbone** pour alimenter et abonder les moyens locaux (taxe carbone, vignette .....),
- étudier la possibilité de la **création d'un fonds fiduciaire** qui pourrait être alimenté par le secteur de la métallurgie, secteur contribuant le plus à nos émissions de CO2,
- initier un **fonds d'assurance** pour accompagner les relocations ou les relocalisations des populations touchées par les impacts du changement climatique
- remettre un **représentant de la Nouvelle-Calédonie au niveau européen**, cœur du financement écologique/climatique,
- **former** les chercheurs, ingénieurs et techniciens calédoniens,

- inscrire la **participation effective des autorités coutumières et des huit conseils coutumiers** dans les dispositifs de connaissance des risques, de concertation, de planification, de mise en œuvre et de suivi des politiques d'adaptation climatique affectant les terres coutumières et les populations concernées, en articulation avec les autorités locales et dans le respect des compétences de chacun.

Le CESE a adopté la contribution à l'unanimité des membres présents et représentés.

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE
	
Jean-Louis D'ANGLEBERMES	**Gaston POIROI**

Annexe : CONTRIBUTION N°02/2026

- *Nombre de réunions en commission :* 3
- *Adoption en bureau* : 23/11/2026

Invités auditionnés (8) :

- **Monsieur Vaimu'a MULIAVA,** co-rapporteur et membre de la délégation Outre-mer du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE),
- **Monsieur John-Roch TINDAO,** représentant le président du sénat coutumier
- **Monsieur Cyril MARCHAND,** professeur des universités à l'UNC, spécialiste des mangroves, du cycle du carbone et des changements climatiques ;
- **Madame Aurélie AHMIM-RICHARD,** chargée de mission régionale AFD pour l'association Initiative KIWA.
- **Madame Karine BOYER,** conseillère au cabinet de monsieur Johanito WAMYTAN,
- **Messieurs Fabien ESCOT et Geoffroy WOTLING,** respectivement directeur et chef de service SDE, représentants Madame Méryl MARLIER membre du gouvernement en charge notamment de la politique de l'eau,
- **Monsieur Gael THERY**, chargé du plan climat énergie au service du développement durable DDEE de la province Nord,

Observations par écrit (4) :

- **Monsieur Malik OEDIN,** docteur en biologie des populations et écologie, chef du district forestier Ouest en province Nord et président de l'association gardien des îles (GDI) ;
- **CPS**
- **Cabinet de Monsieur Johanito WAMYTAN**
- **Sénat coutumier**
- **Haut-commissariat**

Au titre du bureau et de la commission du CESE :

Ont participé aux travaux : messieurs Jean-Louis d'ANGLEBERMES, Thibaut BIZIEN,, Hubert GÉRAUX, Daniel ESTIEUX, Richard KALOI, Robert LAKALAKA, Jean-Louis LAVAL, Jacques LOQUET, Patrick OLLIVAUD, Gaston POIROI, Christian ROCHE, Rozanna ROY, Marc ZEISEL.

Étaient présents et représentés lors du vote : messieurs Jean-Louis d'ANGLEBERMES (puis procuration à monsieur POIROI), Thibaut BIZIEN, Hubert GÉRAUX (puis procuration à monsieur BIZIEN) , Daniel ESTIEUX, Richard KALOI, Robert LAKALAKA (puis procuration à monsieur KALOI), Jean-Louis LAVAL (puis procuration à monsieur ESTIEUX), Patrick OLLIVAUD, Gaston POIROI, Marc ZEISEL (puis procuration à monsieur OLLIVAUD) .

Étaient absents lors du vote : Madame Christine POELLABAUER, messieurs Pierre BOIGUIVIE, Yves GOYETCHE, Jean-Pierre KABAR, Jean-Damien PONROY.